

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 10 juin 2008 de M. Alain de Kalbermaten, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M^{me} Marguerite Contat Hickel, renvoyée en commission le 10 juin 2008, intitulée: «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!»

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 4, 18 et 25 septembre 2008, 9 et 30 octobre 2008 et 27 novembre 2008, sous la présidence de M^{me} Martine Sumi, pour étudier la motion M-808. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Marta Wesolowska, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- la liste d'attente dans des maisons de quartier saturées durant l'été;
- les horaires du Service des sports inadaptés aux réalités des familles actuelles dont le ou les parents travaillent;
- les risques encourus par tout enfant laissé à lui-même dans la rue;
- le fait que la Ville possède les institutions susceptibles d'accueillir les enfants pendant l'été,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- augmenter le nombre de places d'accueil dans les maisons de quartier;
- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- créer une solution alternative aux maisons de quartier pour la garde continue des enfants;
- proposer sur internet une liste des places disponibles dans les maisons de quartier.

Séance du 4 septembre 2008

Audition des motionnaires, représentés par MM. Alain de Kalbermatten et Alexis Barbey, membres de la commission

M. de Kalbermatten commence par expliquer que cette motion est avant tout une motion spontanée, le reflet d'une demande. En effet, il a été interpellé par de nombreux membres de son parti qui se plaignaient de ne pas trouver de places pour leurs enfants dans les camps d'été et il a donc voulu agir pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

Depuis, M. de Kalbermatten relève qu'il a appris par M. Tornare (en séance plénière) qu'il restait encore près de 300 places vacantes dans les infrastructures genevoises. Mais il souligne quand même que cette information était inconnue tant de lui-même que des parents, ce qui démontre qu'il existe un problème de communication.

A ce propos, M. Barbey souligne que, par son battage médiatique et les déclarations correctives de M. Tornare, cette motion aura déjà eu un premier effet positif: les parents ont été mieux informés des places qui restaient encore de libres pour l'été 2008.

Finalement, M. de Kalbermatten tient encore à souligner un second point important de cette motion: l'inadaptation des horaires des maisons de quartier par rapport aux obligations des parents qui travaillent. Cela force les parents à devoir jongler et cela devient ainsi néfaste à l'économie genevoise. Il souhaite donc que la motion serve également à réfléchir sur ce point important.

Au travers de la discussion et des questions qui ont été échangées entre motionnaires et commissaires, trois points essentiels sont ressortis:

1. le traitement du sujet sous forme de motion est mis en question. S'il s'agissait avant tout d'avoir une explication sur le nombre de places et l'information, il aurait été préférable de poser une question orale;
2. la motion est assez confuse, car elle mélange différents éléments qu'il aurait peut-être fallu traiter séparément, par exemple: mieux différencier la question de la garde des enfants de celle des loisirs;
3. la problématique de l'information, qui semble être au centre de la motion, est double: coordination de l'information entre les différents services concernés d'un côté et amélioration/unification de l'information transmise aux parents de l'autre.

La discussion concernant les demandes d'auditions partant un peu dans tous les sens, la commission a finalement accepté l'idée d'auditionner dans un premier temps le magistrat afin de faire le point sur la situation.

Séance du 18 septembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Frédéric Maccabez, administrateur à la Délégation à la jeunesse

M. Tornare souligne le côté polémique de cette motion (surtout son titre) étant donné le nombre de places qui étaient encore libres pour l'été 2008 lors du dépôt de ce texte.

M. Maccabez rappelle qu'il restait 383 places disponibles dans les services de l'Etat et de la Ville, et que pas moins de 2556 enfants ont pu bénéficier de ces services pendant l'été 2008. Pour lui, le problème se situerait plutôt au niveau des prix qui ont été augmentés par la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) mais qui n'ont pas été appliqués par la plupart des maisons de quartier, qui sont entrées en résistance. Quant à l'idée d'augmenter le nombre de places d'accueil, M. Maccabez le veut bien, mais pour cela il faudra lui donner non seulement les moyens financiers pour payer des animateurs supplémentaires, mais surtout des locaux, car l'occupation des maisons de quartier est actuellement maximale.

Les commissaires insistent sur la question de l'information aux parents. Certains se demandent si elle est vraiment suffisante, d'autres proposent des annonces dans les journaux ou dans les écoles (en plusieurs langues) et tous soulignent le besoin d'une information centralisée sur internet.

M. Maccabez explique que, il y a quelques années, un numéro de téléphone gratuit avait été mis à la disposition des parents, ainsi qu'un chalet sur la plaine de Plainpalais qui faisait office de point d'information. Cela a cependant été un échec, d'où l'abandon de ces mesures. M. Tornare retient cependant l'idée du guichet sur internet proposée par la commission et se dit prêt à l'étudier.

Concernant la problématique des horaires, le motionnaire, M. de Kalbermaten, évoque certaines maisons de quartier qui proposent des activités uniquement de 9 h à 12 h, alors que les parents travaillent toute la journée. M. Maccabez explique que, dans ces cas, ces mêmes maisons de quartier assurent également un accueil l'après-midi, même s'il est libre.

M. Barbey, autre motionnaire, souhaiterait savoir s'il existe des statistiques concernant les demandes non satisfaites. Il lui est répondu que cela n'existe pas. Mais M. Tornare souligne qu'il serait en effet instructif de travailler dans ce sens, comme cela a été fait pour les places de crèche.

Finalement, les commissaires soulignent encore le besoin de mieux couvrir la tranche d'âge des 4 à 6 ans, qui sont un peu le parent pauvre de l'accueil pendant les vacances.

Séance du 25 septembre 2008

Organisation de la suite des travaux

Comme convenu lors de la séance du 4 septembre 2008, la commission fait le point après l'audition du magistrat, afin de savoir si elle doit continuer les auditions ou si elle estime avoir eu suffisamment d'informations pour passer au vote.

Très vite, un besoin double se fait sentir, celui d'auditionner non seulement les prestataires de services, mais aussi les utilisateurs. Si, pour les premiers, il a été facile de se mettre d'accord sur l'audition de la FASE, pour le second, les utilisateurs, il a été plus délicat de trouver un organisme représentatif. A défaut, la commission a exprimé le souhait d'entendre des représentants du Groupement des associations des parents d'élèves du primaire.

La demande d'audition d'un agent de sécurité municipale (ASM) a été plus délicate car, si ce dernier peut en effet être vu comme un observateur du terrain (la rue), il a aussi été souligné qu'un ASM ne tient pas de statistiques précises et que son audition n'apporterait donc pas grand-chose au débat. La commission y a donc renoncé.

Séance du 9 octobre 2008

Audition de M. Claude Dupanloup, secrétaire général, et de M. Bernard Saillant, administrateur de la FASE

M. Dupanloup commence par présenter la FASE qui est une fondation de droit public, créée en 1958. Le conseil de fondation se compose de quatre partenaires: l'Etat, les communes, les associations et les collaborateurs, et gère l'ensemble des ressources mises à disposition. Il explique que la FASE possède 42 centres (maisons de quartier et Jardins Robinson) dont quatre en ville de Genève.

La fondation dispose d'un budget de 42 millions pour l'ensemble de ses centres: 19 millions sont versés par l'Etat et 23 millions par les communes. A relever que, sur les 23 millions des communes, 19 sont pris en charge par la seule Ville de Genève.

Pour en venir plus précisément à l'objet de la motion, M. Saillant précise qu'il y a 25 centres aérés sur le territoire du canton, dont 11 en ville de Genève. Ces centres permettent de prendre en charge 400 enfants (6 à 12 ans essentiellement, dans de rares cas les 4 à 6 ans) par jour en ville et 1000 sur le canton durant les périodes de vacances scolaires. Quant au coût, il est de 400 francs par enfant et par semaine.

Ces messieurs expliquent encore à la commission que, malgré l'augmentation des places, les listes d'attente ne désemplissent pas et que cette problématique n'est pas la priorité numéro un des centres qui doivent avant tout, actuellement, s'adapter aux nouveaux horaires scolaires avec des activités cinq jours par semaine. Leur but est donc prioritairement d'intensifier les activités en fin d'après-midi et de revoir les activités du mercredi.

Lors des questions, les commissaires ont à nouveau été nombreux à s'interroger sur le nombre de places disponibles, le coût de l'augmentation de l'offre et les offres alternatives.

MM. Dupanloup et Saillant ont confirmé que la demande de prise en charge est en permanente augmentation et qu'elle n'est pas comblée, malgré une offre en hausse également, notamment les camps et activités proposés par Genève-loisirs.ch.

Ils soulignent que la création de places dépend des capacités d'accueil des locaux. Or ceux-ci sont occupés à leur maximum actuellement. Il est ainsi bien moins cher de créer de nouvelles places dans des centres qui ont leurs activités en extérieur, comme c'est le cas à Saint-Jean. Quant à l'offre alternative, elle existe, par exemple dans les parcs où des activités sont à la disposition des familles.

Concernant le recensement des places non disponibles, M. Dupanloup répond que la FASE n'a pas estimé cette mesure pertinente. Mais, concernant la Ville, où il y a une plus grande mobilité, il estime que cela pourrait avoir un sens.

Quant à l'idée d'un portail unique de l'information concernant les places d'accueil, M. Dupanloup rappelle le site du Service des loisirs de la jeunesse qui récapitule l'ensemble de l'offre (certes sans l'aspect interactif) et surtout qu'une expérience avait été tentée, il y a de cela quelques années, sans succès. Il reconnaît cependant que l'idée est peut-être à retravailler et à proposer sous une nouvelle forme.

A noter que, sur la question de l'idée de rendre les horaires des maisons de quartier plus souples, M. Dupanloup a botté en touche en expliquant que cela demanderait une collaboration plus intense avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Concernant les questions sur les tarifs, M. Saillant explique que ceux-ci sont définis en fonction des revenus. C'est ainsi qu'ils varient entre 40 francs/semaine pour les revenus inférieurs à 2500 francs par mois et à 290 francs/semaine pour les revenus dépassant 17 500 francs par mois. Cette échelle, malgré la volonté de la FASE de l'appliquer dans tout le canton, n'est cependant pas en vigueur dans tous les centres, car certains appliquent encore un tarif unique de 50, 60 ou 80 francs par semaine.

Séance du 30 octobre 2008

Audition de M^{me} Anne Thorel Ruegsegger, coordinatrice, et de M^{me} Sandra Capeder, trésorière du Groupement des associations des parents d'élèves du primaire (GAPP)

M^{me} Capeder commence par brièvement présenter le GAPP qui est en fait l'association faîtière réunissant 54 des 76 associations de parents d'élèves (APE) du canton. Avant tout, le GAPP sert de relais entre les APE et les administrations concernées.

Motionnaire, M. de Kalbermatten expose brièvement sa motion à ces dames et leur pose particulièrement la question du ressenti des parents concernant le manque de place dans les maisons de quartier/centres aérés et la problématique des horaires.

Selon M^{me} Capeder, le problème du manque de places dans les centres de loisirs est avant tout lié au coût modique de ces structures. Comme ils représentent la solution la moins chère, la demande est très forte et donc les centres sont totalement saturés. A contrario, les camps de vacances qui, eux, sont plus chers, ne sont de loin pas tous pleins.

M^{me} Capeder ajoute d'ailleurs que la solution des camps est particulièrement défavorable à la classe moyenne qui n'a pas les moyens de se les payer, contrairement aux classes plus aisées, ou aux enfants défavorisés qui, eux, voient les camps payés par les services sociaux.

M^{me} Capeder confirme que, dans l'idéal, il faudrait davantage de centres, mais que cela nécessiterait évidemment beaucoup plus de moyens. Pour elle, il reste que, de manière globale, l'offre du Canton est correcte, le problème principal restant le coût de nombre des prestations offertes.

Concernant la demande de chiffres permettant d'évaluer le pourcentage de demandes non satisfaites, M^{me} Capeder évoque une étude du Service de la recherche en éducation, de M. Pini (directeur de l'Observatoire de la mobilité à l'Université de Genève), datée de quelques années qui recensait les difficultés des parents à trouver des places pour leurs enfants durant l'été.

Quant à la question de la pertinence et l'efficacité de l'information, M^{me} Capeder confirme que cela reste compliqué pour les parents. Certes, le Service des loisirs recense les camps de vacances sur son site, mais il n'y a pas d'équivalent pour les centres de loisirs, et encore moins de portail unique. Actuellement, le canal le plus efficace reste celui de l'école.

Audition de M. Gilles Chamoux, directeur du Service des loisirs de la jeunesse (SLJ)

En premier lieu, M. Chamoux présente à la commission le SLJ qu'il dirige depuis maintenant sept mois.

Le service:

- prend en charge les élèves du primaire pendant les classes vertes, blanches ou bleues;
- a mis sur place Sport Ado pour les 13-17 ans;
- met sur pied pour la période des vacances des camps (résidentiels ou non);
- organise les activités regroupées dans le Passeport vacances.

M. Chamoux précise également, en lien avec la motion, que le site du SLJ regroupe non seulement toute l'offre qu'il propose, mais également celle de nombreux camps du privé (CPV, Caritas, etc.). Il relève cependant la pertinence de l'idée d'un site regroupant l'offre de manière plus générale, tout en précisant aussi l'attention qui devrait être portée aux personnes non francophones.

La discussion avec les commissaires fait clairement ressortir trois points qui agissent comme frein à l'augmentation de l'offre.

Premièrement, il y a le coût. Comme la plupart des autres personnes auditionnées, M. Chamoux explique que, avec des budgets supplémentaires, on pourrait en effet augmenter l'offre. Il fait une estimation de 30 000 à 40 000 francs pour une augmentation de 50%. Mais, à l'heure actuelle, il est conscient que les budgets sont serrés et qu'il y a davantage une tendance à la baisse qu'à la hausse.

Deuxièmement, il y a un manque de structures. Les maisons de quartier étant pleines, il est difficile d'en construire de nouvelles et, même si parfois les structures sont mises à disposition (par la Ville ou les clubs privés), intervient le troisième problème: le manque de personnel pour encadrer les enfants. Pendant les périodes de vacances scolaires, il est en effet difficile, selon M. Chamoux, de recruter des moniteurs pour assurer l'encadrement des enfants, car de nombreux clubs ferment à ce moment-là et leur personnel désire aussi prendre des vacances.

Concernant les coûts pour les parents, M. Chamoux réfute que ce facteur joue un rôle, il en veut pour preuve que, bien souvent, ce ne sont pas les camps les plus chers qui sont les moins remplis. Sans compter que, avec le nouveau revenu déterminant unifié, une tarification différente va être mise en place.

M. Chamoux termine en précisant qu'il faut rester conscient que la Ville et le Canton auront beau augmenter leur offre, il y aura toujours une frange (souvent les ados) de jeunes qui refuse cette offre. Certains jeunes refusent toute activité avec un encadrement fixe et sont donc plus difficiles à toucher.

Séance du 27 novembre 2008

Discussion et vote

La commission sociale et de la jeunesse, estimant avoir effectué toutes les auditions nécessaires, entre en discussion sur la motion M-808.

Les socialistes et les Verts sont gênés par sa rédaction populiste. Ils soulèvent cependant qu'elle aborde des points importants dont le principal est clairement la mauvaise information et le manque de communication. Ils souhaiteraient donc que le Parti démocrate-chrétien revienne avec une motion amendée dans ce sens.

Pour A gauche toute! qui relève également le problème lié à l'information, il y a une contradiction entre le budget 2009 qui prévoit une baisse de moyens pour les maisons de quartier et la demande d'augmentation des places faite par la motion.

Un commissaire libéral se demande si la commission n'en fait pas trop. Il s'interroge si c'est à la Ville de fournir à tout prix les informations aux parents ou si ce n'est pas à eux aussi de faire un minimum d'effort pour se renseigner.

Le Parti démocrate-chrétien est prêt à proposer une modification de la motion et demande une interruption de séance pour cela.

Finalement, les invites concernant l'augmentation du nombre de place (1^{re}) et la demande d'une solution alternative de garde (3^e) sont abandonnées. La deuxième invite est conservée telle quelle, tandis que la quatrième, qui concerne l'information, est modifiée de la manière suivante: «renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées».

La motion ainsi amendée est acceptée par 13 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 1 abstention (L).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées.